

Annex A

Governance Profile

CÔTE D'IVOIRE

Explanatory Note

The governance profile should provide a qualitative, extensive and detailed assessment that helps identifying the main constraints in governance related areas in the broad sense. It is not meant to be exhaustive but focuses on some core issues of governance. Some governance-related issues are not fully covered by the governance profile, because they are already addressed in other relevant documents (annex on non state actors /local authority's consultation on the CSP, MDG indicators, environmental profile,).

The governance profile is a programming tool. Its main objective is to help identifying specific areas of cooperation (weaknesses) and agreeing on benchmarks and targets for reform (Government commitments), or on sectoral performance indicators, if governance is a focal area. It will help to assess the extent to which commitments undertaken by partner country are relevant, ambitious and credible for the "incentive tranche".

It can furthermore facilitate the Commission assessment of the governance situation 2005-2006 and analysis of the country situation.

The governance profile is not meant to be done necessarily jointly with the partner country but its content should be shared (but not negotiated and agreed) with partner country during the programming dialogue. EU Member States should be associated. The governance profile is divided in nine sections

- (1) Political /democratic governance
- (2) Political governance/rule of law
- (3) Control of corruption
- (4) Government effectiveness
- (5) Economic governance
- (6) Internal and external security
- (7) Social governance
- (8) International and regional context
- (9) Quality of partnership

The profile, to be updated regularly, should be done for all country situations including, effective and stable partnerships, difficult partnerships and fragile states, post-conflict situations. Depending on the country situation other relevant issues can be addressed in the profile. In countries having completed the African Peer Review Mechanism Process, the profile will be based on the report of this review process.

Relevant sources of information and useful internet links are joined in Annex.

Annex A

Governance Profile

GENERAL CONTEXT:

Après trente ans de stabilité et de relative prospérité, la Côte-d'Ivoire est entrée, depuis une quinzaine d'années, dans une période de troubles liée à la succession difficile du Président Houphouët-Boigny et à la lutte pour le pouvoir qui s'est ensuivie, dans un contexte de difficultés économiques. La rivalité des différents leaders politiques pour le contrôle du pouvoir (et des ressources provenant des principales filières économiques nationales, comme, par exemple, le cacao) a alimenté une série de conflits fonciers aux allures interethniques et une crise d'identité nationale. Progressivement, le discours sur l'« ivoirité » (la définition du « vrai Ivoirien ») a pris de l'ampleur, se reflétant dans un sentiment de « déni » de nationalité et de discrimination de certains groupes ethniques, en particulier vis-à-vis des populations originaires du nord du pays, et dans une tendance à l'exclusion des populations immigrées, souvent de très longue date, provenant des pays voisins.

Fin 1999 a eu lieu le coup d'état du Général Robert Gueï. La période de transition militaire a débouché sur des élections présidentielles, puis législatives, que le Président élu, M. Laurent Gbagbo, a lui-même qualifiées de « calamiteuses » (la candidature de 14 des 19 candidats étant notamment refusée par la Cour Suprême de l'époque). La période de relative accalmie qui a suivi (cependant marquée par de nombreux troubles et exactions) a été interrompue, à partir du 19 septembre 2002 par une rébellion armée, qui a pris le contrôle des 60% nord du territoire (les 40% de la partie Sud, les plus peuplés et où sont concentrées la majorité des activités économiques restant sous contrôle gouvernemental).

Suite à des accords de paix successifs, un gouvernement de transition a été mis en place avec mandat de mettre en œuvre une feuille de route pour la réconciliation nationale à travers l'identification des populations, le désarmement et la tenue des élections. Cependant, une première phase de transition s'est achevée en octobre 2006 sans avoir obtenu de résultats significatifs à cause de diverses obstructions imputables à la plupart des parties en cause. Dans ces conditions, la crise ivoirienne a affecté profondément et à tous les niveaux l'ensemble de la gouvernance du pays.

I. POLITICAL/ DEMOCRATIC GOVERNANCE (VOICE AND ACCOUNTABILITY FOR WBI)

A. Human Rights

Does the government have any particular problem to sign, ratify or	Le Gouvernement a signé la majorité des principaux textes relatifs aux Droits de
--	--

Annex A

Governance Profile

<p>transpose to domestic law human rights related global/regional conventions¹? If so, why? Please provide comments on implementation of human rights ratified conventions.</p>	<p>l'Homme. Un certain nombre d'entre eux ne sont cependant pas ratifiés. C'est le cas par exemple de celui relatif à la Cour Pénale Internationale (CPI), et au protocole facultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.</p> <p>Les difficultés majeures se situent cependant au niveau de la mise en œuvre plutôt que de la signature ou de la ratification des conventions. La crise politique et sécuritaire est marquée par la violation généralisée des Droits de l'Homme et du Droit Humanitaire, dans un contexte où les conventions internationales et les lois nationales restent très souvent lettre morte.</p>
<p>Has the government signed and ratified the statute of the International Criminal Court? Has it signed bilateral immunity agreements with third countries (USA)?</p>	<p>La Côte-d'Ivoire a signé, mais n'a pas ratifié les statuts de la CPI. La raison invoquée est que, après consultation du Conseil Constitutionnel, il apparaît que des modifications constitutionnelles devraient être engagées (concernant en particulier les immunités présidentielles), ce pour quoi un référendum est requis (avis du Conseil Constitutionnel non disponible). La mise en œuvre d'une telle procédure n'est pas probable dans le contexte politique actuel où plusieurs acteurs de la crise risquent de faire l'objet de l'attention du Tribunal Pénal International. Il en va de même pour ce qui concerne les conventions relatives à l'enfant en raison de l'utilisation d'enfants soldats dans les deux camps en conflit. Or, en février 2005, la Côte d'Ivoire, en vertu de l'article 12 paragraphe 3 du Statut de Rome, a consenti à ce que la CPI exerce sa compétence pour les crimes commis sur le territoire ivoirien depuis les événements du 19 septembre 2002.</p> <p>Aucun accord de non extradition vers un pays tiers n'a été signé avec les Etats-Unis.</p>

¹ **Global instruments:** The Universal Declaration of Human Rights (1948), the International Covenant on Civil and Political Rights (1966), and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (1966), plus a number of specific conventions, such as the International Convention on the Elimination of Racial Discrimination (1965), the Convention on the Elimination of Discrimination Against Women (1979), the Convention Against Torture (1984), and the Convention on the Rights of the Child (1989). **Regional instruments: African countries:** African Charter on Human and Peoples Rights (1990), Grand Bay (Mauritius) Declaration and Plan of Action for the Promotion and Protection of Human Rights (1999), African Charter on the Rights and Welfare of the Child (1990), African Platform on the Right to Education (1999), OAU Refugee Convention (1969), Protocol on the Rights of Women in Africa (2003).

Annex A

Governance Profile

<p>If death penalty has not been abolished, under which circumstances and grounds it is applied (military, sharia courts...)?</p>	<p>La Constitution interdit la peine de mort : « <i>la personne humaine est sacrée (...)</i> Toute sanction tendant à la privation de la vie humaine est interdite. » (art. 2).</p>
<p>Do the watchdog public institutions (Ombudsman, Human Rights Commission), in case they exist, have problems in exercising effective power?</p>	<p>La Constitution ivoirienne prévoit un “Médiateur de la République”, en tant qu’autorité administrative indépendante, investie d’une mission de service public. Le Médiateur est nommé pour 6 ans par le Président de la République, après avis du Président de l’Assemblée nationale. Dans les faits, le Médiateur ne joue pas de rôle significatif dans le fonctionnement du pays.</p> <p>Une Commission Nationale des Droits de l’Homme (CNDH) était également prévue par les accords de paix de Linas-Marcoussis (24 Janvier 2004). Après de longues polémiques quant à sa composition et ses pouvoirs, un texte de loi a finalement été adopté en 2005. Les décrets d’application sont cependant restés lettre morte, et aucun budget n’a été alloué à la structure. La composition de la CNDH était également récusée par les Forces Nouvelles. Avec la formation du premier Gouvernement Banny en décembre 2005 et la disparition du Ministère des Droits de l’Homme (dont le portefeuille avait été repris par le Ministère de la Justice), la question de la CNDH est passée relativement à l’arrière-plan par rapport aux processus directement liés à la sortie de crise (identification de la population, désarmement, redéploiement de l’administration, élections). Elle pourrait connaître un regain d’intérêt étant donné que le Ministère des Droits de l’Homme est redevenu un ministère « plein » dans le gouvernement Banny II, formé le 16 septembre 2006.</p>
<p>Is the principle of non discrimination based on sex, race, colour, language, religion, political or other opinion, national or social origin foreseen by the law and effectively guaranteed? If not what are the main problems?</p>	<p>Les principes d’égalité et de non-discrimination sont inscrits au titre premier de la constitution ivoirienne (des libertés, des droits et des devoirs), mais la réalité qu’on constate est différente.</p> <p>La Côte-d’Ivoire traverse, depuis une quinzaine d’années, une « crise identitaire » (cf. le concept d’ « ivoirité »), qui se traduit par des discriminations vis-à-vis des immigrés étrangers (principalement en provenance des pays voisins), et aussi vis-à-vis des groupes qualifiés d’ « allochtones » (Ivoiriens s’étant établis, souvent pour des raisons économiques hors de leur lieu d’origine), ou plus généralement de l’ensemble des</p>

Annex A

Governance Profile

	<p>populations (généralement du Nord), dont le patronyme s'apparente à ceux rencontrés dans certains pays voisins. Ceci se manifeste par de actes tels que racket, extorsions, menaces, violences physiques (allant jusqu'au meurtre), ou encore déni de nationalité.</p> <p>L'identification et la nationalité sont donc au centre du processus de sortie de crise tel que tracé par les différents accords de paix et résolutions des Nations Unies. Les derniers textes de lois votés à cet égard semblent satisfaisants, mais l'application fait encore défaut.</p> <p>Les discriminations de genre restent aussi importantes, notamment en termes d'accès à l'éducation ou aux soins de santé.</p>
<p>Are minorities' and indigenous peoples' political and cultural rights effectively protected? What are the main controversial issues (land rights, political rights...)?</p>	<p>Les discriminations liées à l'identité et à la nationalité s'expriment également dans la catégorisation des habitants en « autochtones » (nationaux natifs de l'endroit), « allochtones » (nationaux natifs d'une autre partie de la Côte-d'Ivoire) et allogènes (étrangers ayant émigré en Côte-d'Ivoire, parfois depuis plusieurs générations). Dans la « boucle du cacao » en particulier, ces différentes catégories sont présentes, et sont en compétition, en particulier pour la propriété et l'utilisation des sols. La loi sur le foncier rural adoptée en 1998, et légèrement modifiée suite aux accords de Marcoussis aurait dû permettre de régler un certain nombre de conflits, en ce qu'elle formalise et pérennise les accords traditionnels d'usage des terres. Malheureusement, la connaissance et l'application de cette loi restent très limitées.</p>
<p><i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i></p>	<p>Depuis 2002, le pays est de facto divisé en deux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la zone gouvernementale, marquée par une multiplication des exactions et violations des Droits de l'Homme : activités ouvertes de milices, enlèvements, répression de la manifestation avortée des 24-25 mars 2004 (120 morts selon l'ONU), « événements » de novembre 2004 (causant la mort de dizaines de manifestants, d'importants dégâts économiques et le départ de quelque 8000 ressortissants occidentaux), massacres dans l'Ouest du pays (environ 70 morts à Guitrozon, fin mai 2005), « attaques » de casernes en juillet 2005 et janvier 2006), etc. Ceci dans un cadre d'impunité largement répandu. - la zone contrôlée par les Forces Nouvelles, marquée par l'absence d'autorité de l'état,

Annex A

Governance Profile

	<p>et donc soumise à l'arbitraire des dirigeants des Forces nouvelles, qui se caractérise, là aussi par de nombreuses exactions (mort d'une centaine d'éléments des Forces nouvelles d'une faction dissidente, en juin 2005) et violations des Droits de l'Homme (arrestations arbitraires, exécutions, viols, extorsions, etc.), là aussi dans un contexte d'impunité généralisée et de racket économique.</p> <p>- en outre, la « zone de confiance », démilitarisée, qui sépare les deux parties, est également marquée, en l'absence d'autorité (sinon celle des forces impartiales), par de nombreuses exactions, notamment liées au foncier rural dans l'Ouest du pays.</p>
--	---

B. Fundamental Freedoms

<p>Are the following fundamental freedoms recognised and effectively exercised by citizens (what are mains restrictions and problems if not respected)?</p>	<p>La liberté de mouvement des populations a connu des limitations depuis l'avènement de la crise en 2002, largement à cause de l'insécurité croissante.</p> <p>- les barrages, réguliers ou non, se sont multipliés partout dans le pays (au Nord comme au Sud), et le racket qui y est pratiqué a pris de l'ampleur, en particulier vis-à-vis des étrangers ou des personnes à patronyme « nordique » (dans la zone gouvernementale).</p> <p>- la Côte-d'Ivoire n'a pas encore ratifié le protocole additionnel A/SP1/6/89 modifiant et complétant les dispositions de l'article 7 du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, signé à Ouagadougou le 30 juin 1989, ni le protocole additionnel A/SP2/5/90 relatif à la troisième étape (droit d'établissement) du protocole sur le libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, signé à Banjul le 29 mai 1990. La raison invoquée est que d'autres pays de la CEDEAO ne l'ont également pas encore fait.</p> <p>- les possibilités de circulation dans le pays et vers l'extérieur sont restreintes par l'absence généralisée de papiers en règle (les dernières cartes d'identité ont été émises il y a près de 10 ans), ce qui non seulement expose les individus aux rackets et abus divers, mais aussi les empêche d'obtenir un passeport.</p> <p>- enfin, rappelons que, depuis août 2005, il est interdit d'entrer ou de sortir d'Abidjan et des grandes villes du sud du pays entre 22 heures et 6 heures du matin.</p>
---	--

- freedom of movement, including entering and leaving the country

<p>- the freedom of thought, conscience and religion</p>	<p>«<i>La liberté de pensée et d'expression, notamment la liberté de conscience, d'opinion religieuse ou philosophique</i> » est consacrée par l'art. 8 de la constitution.</p>
--	---

Annex A

Governance Profile

	<p>L'appartenance à une confession religieuse ne pose en soi aucun problème (même si certains ont parfois voulu présenter la crise ivoirienne en termes d'opposition entre un « Nord musulman » et un « Sud chrétien » – ce qui n'est pas le cas). La Côte d'Ivoire est même caractérisée par la floraison de nombreuses églises et sectes diverses.</p> <p>De la même manière, on n'observe pas de limitations (sauf celles prévues à l'art. 13 de la constitution, qui prohibe les partis créés sur bases régionale, tribale, ethnique ou raciale) à la création de partis politiques (eux aussi très nombreux). Suite aux recommandations des accords de Linas-Marcoussis, une loi sur le financement des partis politiques a été adoptée le 9 septembre 2004, mais les décrets d'application n'ont pas encore été pris.</p> <p>On observe cependant depuis 2002 de nombreux cas d'intimidations, exactions, enlèvements ou même meurtres de personnalités politiques, ou sympathisants d'un bord ou d'autre.</p>
<p>- freedom of expression</p>	<p>La liberté d'expression est garantie par la Constitution.</p> <p><u>Presse écrite</u></p> <p>Le secteur de la presse écrite est caractérisé par une profusion de titres, pour la plupart affiliés à une tendance politique. Certains de ces organes utilisent souvent un ton extrêmement violent, et n'hésitent pas à recourir à la manipulation et à la désinformation. Ceci, malgré l'art. 10 de la Constitution qui prévoit que « <i>toute propagande ayant pour but de faire prévaloir un groupe social sur un autre, ou d'encourager la haine raciale ou religieuse est interdite.</i> » Cette disposition est d'ailleurs quotidiennement violée, au Nord comme au Sud, tant par les médias que par les hommes politiques ou encore dans les « agoras » de quartier.</p> <p>Les autorités de régulation et d'autorégulation des medias n'ont, jusqu'ici, pas fait preuve d'une très grande fermeté, et semblent également elles-mêmes minées par les intérêts politiques partisans. La nouvelle loi sur la presse, adoptée en décembre 2004, aurait dû apporter des améliorations en termes de structuration du secteur (notamment par la création d'une carte de presse), mais les décrets d'application tardent à être pris.</p>

Annex A

Governance Profile

Il y a par moment une forte animosité vis-à-vis de la presse internationale. Cela s'est traduit par des sabotages effectués par des hommes en armes sur des installations d'émission de radios étrangères (RFI, BBC), l'assassinat du correspondant de RFI Jean Hélène en 2003 et la disparition du journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer en 2004, kidnappé alors qu'il menait une enquête sur des détournements de fonds dans la filière café-cacao et au sujet duquel la plupart des informations disponibles indiquent qu'il a été assassiné.

En certaines occasions, on a assisté à des destructions de journaux d'opposition sur les étals ou à des intimidations de vendeurs, menées par les « jeunes patriotes ». Durant les événements de novembre 2004, les rédactions de certains journaux d'opposition (Le Patriote, le Nouveau Réveil et 24 Heures) ont été saccagés par les émeutiers.

Médias audio-visuels

La Radio Télévision Ivoirienne (RTI), tente de maintenir un certain pluralisme dans son information. La RTI n'est pas reçue dans la plupart des zones contrôlées par les FN. Outre les problèmes techniques (notamment liés aux destructions dues au conflit), il faut aussi y voir l'intervention des FN qui utilisent le signal de la RTI pour leurs propres chaînes (Télé-Patriote à Bouaké et Télé-Péléforo à Korhogo). Ces chaînes reprennent cependant largement le programme de la RTI, notamment le journal télévisé.

Dans le Sud et l'Ouest du pays l'existence de milices armées et d'organisation de jeunes militants est soutenue par certains partis et tolérée par le gouvernement qui ne peut pas s'y opposer. Les activités parfois violentes de ces milices et organisations limitent la liberté d'expression et d'association.

A chaque période de troubles politiques (manifestation de mars 2004, « événements » de novembre 2004, troubles de janvier 2006), par exemple, la RTI est littéralement assiégée par les « jeunes patriotes » et souvent mise sous contrôle pour diffuser les

Annex A

Governance Profile

	<p>messages de la mouvance présidentielle, sans que jusqu'ici les forces de l'ordre ne se soient interposées. Au quotidien, on constate régulièrement des déséquilibres dans la répartition du temps d'antenne et du temps de parole.</p>
<p>- freedom of information (are there restrictions to international media and to access to internet?)</p>	<p>L'accès à l'information des populations rurales et des villes moyennes est très limité. Contrairement à la presse écrite, qui ne touche pas ces populations, les radios locales (communautaires et commerciales) n'ont en effet pas le droit de proposer de l'information d'ordre politique et en tous cas, pour des raisons de survie, ne peuvent pas s'opposer au pouvoir en place, au nord sous contrôle des FN comme au sud sous contrôle des forces fidèles au Président.</p> <p>Invoquant un traitement partial de l'information, le Conseil National de la Communication audio-visuelle (CNCA) a suspendu les émissions de Radio France International en Côte-d'Ivoire de juillet 2005 à mai 2006. Rappelons que la RTI n'est, quant à elle, pas reçue dans la zone contrôlée par les FN.</p> <p>Aucune restriction en termes d'accès à Internet n'est à signaler.</p>
<p>- freedom of assembly and association (including meetings held by political opposition, demonstrations). Is the regulatory environment conducive for civil society organisations, professional associations, trade unions, political parties to operate</p>	<p>« <i>Les libertés de réunion et de manifestation sont garanties par la loi</i> » (art. 11 de la Constitution).</p> <p>Cependant, depuis mars 2004, un décret présidentiel, renouvelé plusieurs fois, interdit les manifestations sur la voie publique dans le district d'Abidjan et certaines villes de l'intérieur du pays. L'application de ce décret reste sélective, puisque, si les rassemblements importants de l'opposition sont strictement prohibés (les rassemblements de plus faible ampleur étant tolérés), certaines manifestations des partisans du pouvoir sont acceptées, voire encouragées et concrètement soutenues par les forces de l'ordre (cf. troubles de janvier 2006).</p> <p>La société civile en Côte-d'Ivoire n'est pas réellement structurée, et il n'existe par exemple pas de plateforme crédible des ONG ivoiriennes. Les ONG et associations diverses sont, néanmoins, très nombreuses. La majorité d'entre elles sont peu</p>

Annex A

Governance Profile

	structurées, et sont souvent liée à des partis politiques. Certaines sont des créations opportunistes, liées à la disponibilité d'un financement extérieur dans tel ou tel secteur.
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	La plupart des libertés fondamentales sont garanties constitutionnellement. Cependant, dans certains cas, des actes restrictifs ont été pris (ex. : décret interdisant les manifestations), et de manière générale, c'est l'application des textes et leur sanction qui fait défaut. Aussi bien le Sud du pays que les zones contrôlées par les FN sont largement marquées par des pratiques politiques qui ont imposé une culture d'abus et d'impunité, transformant les droits constitutionnels en de vides préceptes formels dont la violation ne donne lieu à aucune sanction.

C. Electoral Process

Were the last Presidential, parliamentary and/or local electoral processes considered free and fair by EU and/or other international bodies? If not, what are the main obstacles? Please refer to the following elements to assess the electoral process.	<p>Le processus électoral enclenché durant la période de transition qui a fait suite au coup d'Etat de décembre 1999 a été entaché de nombreuses irrégularités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le texte de la constitution soumis à référendum en août 2000 était différent de celui publié au Journal Officiel, ayant été modifié en dernière minute par le régime en place, au niveau d'un article essentiel (conditions d'éligibilité à la Présidence de la République - art. 35) ; - à l'occasion de l'élection présidentielle, la candidature de 14 candidats sur 19 (parmi lesquels certains « favoris » tels MM. Bédié, Ouattara, Bombet, Fadiga, etc.) a été refusée par la chambre constitutionnelle de la Cour Suprême le 6 octobre 2000. Ceci a conduit à l'appel subséquent au boycott des partis dont le candidat avait été évincé. <p>Ceci a également motivé la Commission européenne à renoncer à déployer les 70 observateurs internationaux de court terme prévus (les 27 observateurs long terme restant dans le pays), tandis que les autres partenaires (OUA, OIF) faisaient de même, et que le PNUD renonçait à son rôle de coordination des observateurs.</p> <p>Le scrutin a été remporté dès le premier tour par le candidat du Front Populaire Ivoirien (FPI), M. Laurent Gbagbo. Des troubles graves s'en étaient suivis. Dans sa déclaration du 28 octobre 2000, l'Union européenne a pris acte du fait que la</p>
---	--

Annex A

Governance Profile

	<p>Cour Suprême avait proclamé M. Laurent Gbagbo élu à la Présidence de la République. En référence aux élections législatives, à organiser quelques semaines plus tard, elle a souligné qu'« <i>il est indispensable que le processus de retour à l'ordre constitutionnel et démocratique s'exerce dans des conditions incontestables et vérifiées de transparence et d'équité et offre à l'ensemble des forces politiques l'occasion de concourir à la réalisation des objectifs ci-dessous</i> », à savoir « <i>restaurer, dans la paix civile, la cohésion nationale et l'esprit de solidarité qui ont caractérisé la Côte-d'Ivoire.</i> »</p> <p>- Lors des élections législatives, la candidature d'un des principaux leaders politiques, M. Ouattara, a de nouveau été invalidée le 1er décembre, entraînant de nouveaux troubles. Le jour même, la Commission européenne informait qu'elle suspendait son appui à l'élection législative, et décidait, à nouveau, de ne pas déployer les observateurs court terme prévus. Quelques jours plus tard, la trentaine d'observateurs à long terme déjà déployés étaient également rapatriés sur Abidjan pour des raisons de sécurité. Tant l'ONU que l'OUA et l'OIF ont suivi la même démarche. Le parti au pouvoir (FPI) et le parti de l'ancien président Bédié (PDCI) ont remporté un nombre similaire de sièges, la Présidence de l'Assemblée nationale revenant finalement au FPI.</p> <p>- Les élections municipales (2001 – remportées par le RDR) puis régionales (2002 – remportées par le FPI) ont causé moins de difficultés, même si des contestations quant à la liste électorale ou des problèmes d'envoi de documents ont été observés.</p>
<p>- specific problems that undermine the independence, impartiality and credibility of the authority in charge of supervising the electoral processes</p>	<p>Lors des élections présidentielle et législative de 2000, l'autorité en charge de superviser l'élection (la Commission Nationale Electorale – CNE) à l'époque, a fait preuve d'indépendance et même d'un certain courage, en résistant aux pressions lorsqu'il s'est avéré que le candidat Gbagbo l'emportait sur le Chef de l'Etat en place, le Général Gueï. Elle est en outre parvenue techniquement à organiser des élections dans un climat des plus troublés, et ce, avec un budget raisonnable (moins de 14 milliards de FCFA, soit environ 20 millions d'euros).</p> <p>La CNE a été remplacée par une Commission Electorale Indépendante (CEI), dont la</p>

Annex A

Governance Profile

	<p>composition a été modifiée suite aux accords de Linas-Marcoussis, afin de permettre à chacune des parties signataires d’y être représentée. Après de longues tergiversations, le texte sur la CEI a finalement été voté fin 2005. Il faut noter que sa composition, issue d’un accord politique, la rend plus « représentative », que neutre, dans le sens où la plupart de ses membres ont précisément été choisis sur base de leur appartenance à un mouvement politique désigné. De fait, les cinq premiers mois de son existence (à partir d’octobre 2005) ont été marqués par un conflit visant le contrôle du bureau central de la CEI. La médiation menée par le Haut Représentant pour les Elections des Nations Unies (cf. infra) et par le Premier Ministre a amené au rééquilibrage dans la composition du bureau central.</p>
<p>- electoral census and the voters’ registration system</p>	<p>Cette question est naturellement liée à celles de l’identification et de la nationalité, et fait l’objet de vives contestations : à partir du moment où un grand nombre de personnes ne disposent pas de carte d’identité, et où certains se disent victimes d’un « <i>déni de nationalité</i> ». La liste électorale, qui comprend les nationaux de plus de 18 ans, est donc fortement contestée.</p> <p>Dans le processus de sortie de crise actuel, il est prévu dans un premier temps de mener à terme le processus d’identification, pour ensuite en extraire la liste électorale. En contraste, invoquant les délais trop serrés, les partisans du Président Gbagbo prônent de leur côté l’utilisation de la liste électorale de 2000 (aussi utilisée, aménagée, en 2002). Cette liste n’a cependant plus été mise à jour depuis 4 ans.</p>
<p>- specific problems that undermine the principle of equal campaigning opportunities (equal access for all contesting parties to the state-controlled media, availability of published and broadcast media in all constituencies, transparency of financing of political groups / candidates)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le territoire reste divisé, empêchant les partis d’y faire campagne librement ; - le décret d’interdiction des manifestations restreint les possibilités de rassemblements électoraux; - malgré les progrès récents, l’accès aux médias d’Etat reste biaisé; - dans la zone gouvernementale, les militants et dirigeants de l’opposition font l’objet d’intimidation et menaces, quand ils ne sont pas victimes de réelles exactions, pouvant aller jusqu’au meurtre ; - dans la zone FN, depuis septembre 2002, les militants FPI ont dû fuir, tandis que certains étaient victimes d’arrestations arbitraires, de sévices, voire d’exécutions.

Annex A

Governance Profile

<p>- existence of mechanisms for checking and validating election results</p> <p>- possibility to use recourse procedures</p>	<p>La chambre constitutionnelle de la Cour suprême a depuis août 2003 été remplacée dans ses fonctions par un Conseil Constitutionnel (CC). Outre la vérification de la validité des lois, la Constitution prévoit que cet organe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle la régularité des opérations de référendum et en proclame les résultats ; - statue sur l'éligibilité des candidats aux élections présidentielle et législative, et les contestations relatives à l'élection du Président de la République et des Députés ; - proclame les résultats définitifs des élections présidentielles. <p>Il s'agit donc d'un organe central dans le processus électoral, et peut l'influencer de manière significative : en 2000, la chambre constitutionnelle de la Cour Suprême avait grandement influencé le processus électoral, en invalidant 14 des 19 candidats à l'élection présidentielle (cf. supra), et en réitérant son refus de la candidature du leader du RDR aux élections législatives.</p> <p>Le Président de la République nomme le Président du CC et trois des six conseillers, les autres trois étant nommés par le Président de l'Assemblée nationale (qui à l'heure actuelle est du même parti que le Président de la République). Les autres seuls membres sont les ex-présidents. En l'absence d'un droit de regard ou de récusation par les autres forces politiques (ou par le pouvoir judiciaire), ce mode de désignation entraîne une très forte influence, sinon le contrôle, du Conseil constitutionnel par le Président de la République.</p> <p>Il faut noter que la résolution 1603 (2005) du Conseil de sécurité du 3 juin 2005 nomme également un Haut-Représentant pour les Elections (HRE) en Côte-d'Ivoire (G. Stoudmann, depuis avril 2006). Celui-ci a pour mandat notamment « <i>de vérifier (...) que toutes les étapes du processus électoral (...) présentent toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielles et législatives ouvertes à tous, libres, justes et transparentes (...)</i> ».</p> <p>Des procédures de recours existent, tant en ce qui concerne la validation des candidatures que l'inscription sur la liste électorale.</p>
---	--

Annex A

Governance Profile

<p>- possibility of requesting an authorised international election observation</p> <p>- possibility for local observers (from independent NGOs or political parties) to operate</p>	<p>Généralement le Gouvernement se montre ouvert tant à l'observation internationale que nationale. Le précédent gouvernement (de M. Seydou Diarra) avait d'ailleurs adressé une demande à la Commission en ce sens. La dernière mission d'observation UE (2000) a cependant, vu les conditions (cf. supra), dû être interrompue. Les conditions de sécurité pourraient aussi entraver une éventuelle mission d'observation. La possibilité d'observation nationale existe mais elle est de facto limitée sérieusement par des difficultés d'ordre politique et sécuritaire.</p>
<p><i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i></p>	<p>Le "track record" de la Côte-d'Ivoire en matière de transparence des élections n'est malheureusement, à ce stade, pas rassurant. La Côte-d'Ivoire s'est certes montrée capable d'organiser des élections au niveau technique, et d'en maîtriser l'ingénierie. Cependant, la plupart des scrutins organisés depuis le retour du multipartisme ont été entachés d'irrégularités, et ont été contestés. Les derniers scrutins présidentiel et législatif ont en outre été suivis de troubles et d'exactions.</p> <p>Ceci démontre que le dispositif électoral en place est vulnérable aux intrusions du politique, et que les garde-fous mis en place ne sont à ce stade, pas suffisants (notamment en termes d'impartialité des acteurs) pour assurer des élections libres, justes et transparentes. Ceci, malgré la nomination par l'ONU, depuis juin 2005, d'un HRE.</p>

D) Principles of constitutional democracy

<p>Does the Constitution contain the principle of the separation of powers?</p>	<p>Le principe de séparation des pouvoirs est expressément inscrit dans la Constitution (dans son préambule, et aux articles relatifs au Parlement et au Pouvoir Judiciaire).</p> <p>Cependant, la Constitution octroie au Président de la république « détenteur exclusif du pouvoir exécutif » de tels pouvoirs et prérogatives qu'il est, <i>de jure et de facto</i>, en mesure d'influer l'exercice des pouvoirs législatif et judiciaire.</p> <p>Dans ce régime de nature présidentieliste et non parlementaire, le Président de la République n'est pas soumis au contrôle du parlement (pas de vote de confiance, pas de</p>
---	---

Annex A

Governance Profile

	<p>possibilité de renvoi –impeachment- par le parlement). Si un de ses partisans se trouve à la présidence de l’Assemblée nationale, le Président peut avoir le contrôle du Conseil Constitutionnel (et à travers ce dernier des éléments clé du processus électoral) ;</p> <p>En ce qui concerne le Pouvoir Judiciaire, le Président de la République préside le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) dont il nomme trois membres et a le pouvoir de signer les décrets de nomination des magistrats.</p>
<p>How does Parliament exercise its main powers? (legislative functions, power to decide the national Budget, oversight of the executive/government’s action and capacity to dismiss the executive)</p>	<p>L’Assemblée nationale (unicamérale) composée de députés élus au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans détient le pouvoir législatif. Elle vote les lois (y compris la loi de Finances), que le Président promulgue (ou non). Le Président de la République (détenteur exclusif de l’exécutif) a également l’initiative des lois, concurremment avec les membres de l’Assemblée nationale. Il peut aussi en demander une seconde lecture. La Constitution ne prévoit pas de pouvoir de contrôle du Parlement sur l’exécutif (pas de vote de confiance, pas de pouvoir de destitution du gouvernement). Le Premier Ministre, qui coordonne l’action gouvernementale, est responsable devant le Président de la République, et non devant l’Assemblée.</p> <p>Le mandat de l’Assemblée nationale élue en 2000 a pris fin le 16 décembre 2005. Depuis, elle ne siège plus valablement.</p>
<p>Are there any political parties or similar structures? If not, what are the main obstacles for their formation and functioning?</p>	<p>L’art. 13 de la Constitution prévoit que <i>“les partis et groupements politiques se forment et exercent leurs activités librement sous la condition de respecter les lois de la République (...).”</i> De fait, une multitude de partis existent en Côte-d’Ivoire, dont les principaux (en particuliers les signataires des accords de paix de Linas-Marcoussis) sont représentés à l’Assemblée nationale (à l’exception du RDR, qui a boycotté les élections législatives de 2000 et qui ensuite a remporté les élections municipales de 2002). De facto, dans la zone contrôlée par les FN, l’activité des partis est réduite, à l’exception des mairies, ou du moins celles contrôlées par l’opposition.</p> <p>Une nouvelle loi relative au financement public des partis politiques était prévue par les accords de Marcoussis et a été adoptée en septembre 2004, mais les décrets</p>

Annex A

Governance Profile

	d'application n'ont pas encore été adoptés.
How the political parties ensure political pluralism? (their capability of being representative, their budget, ...)	<p>La constitution interdit expressément « <i>les partis ou groupements politiques créés sur des bases régionales, confessionnelles, tribales, ethniques ou raciale.</i> ». Cependant, malgré le panel de partis existant en Côte-d'Ivoire et représentant une certaine pluralité politique, il est clair que, sociologiquement, les bases régionales ou ethniques sous-tendent l'appartenance à ceux-ci.</p> <p>En dehors de la loi sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales et les cotisations des militants, une partie des sources de financement des différents partis proviennent de leurs principaux leaders, dont certains sont très fortunés.</p> <p>Il est notoire que depuis la création de la République, le parti au pouvoir, quel qu'il soit, dispose d'un accès privilégié aux ressources générées par certains secteurs-clés (café-cacao, pétrole, port d'Abidjan, douanes, etc.).</p>
Is the security system, including law enforcement institutions such as police, armed forces, paramilitary forces, etc, under democratic control and oversight by Parliament and civilian authorities? If not, what are the main obstacles?	<p>Aucun contrôle démocratique n'est exercé sur les forces armées contrôlant le nord du pays, qui est soumis à l'arbitraire des tenants de fait du pouvoir, avec ce que cela implique comme abus, exactions et violations des Droits de l'Homme.</p> <p>Au sud du pays, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) semblent répondre plus au Chef d'Etat Major et au Conseiller « Sécurité » du Chef de l'Etat qu'au Ministre de la Défense, de l'Intérieur ou au Premier Ministre. Là aussi, les abus, rackets et exactions sont fréquents, même si un peu plus contrôlés. Il est à noter que, tant en novembre 2004 qu'en janvier 2006, les troubles graves qu'a connus Abidjan en particulier ont été organisés avec la participation des FDS.</p>
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	<p>La Constitution actuelle représente un déficit démocratique car elle n'assure pas une véritable séparation des pouvoirs. En effet elle concentre la quasi-totalité des pouvoirs dans les mains du Président élu : exécutif, initiative des lois (avec le parlement) et promulgation de celles-ci, nomination des juges, nomination aux emplois civils et militaires, chef des armées, etc. Le parlement ne dispose pas de pouvoirs de contrôle de</p>

Annex A

Governance Profile

	<p>l'exécutif et il n'y a aucun mécanisme de contrôle, de mise en minorité ou d' « impeachment » du Président. Cela lui permet de contrôler tous les leviers du pouvoir.</p> <p>Ce contexte constitutionnel transforme également, quasi-organiquement, l'élection présidentielle, dans un cadre multipartite, en une course acharnée et brutale pour le pouvoir, dans le sens où le gagnant gagne tout (« <i>winner-takes-all system</i> ») et où le perdant perd tout et n'a aucune garantie.</p> <p><i>Le lancement d'un débat national sur la Constitution, en vue éventuellement d'introduire plus de parlementarisme, de renforcer le principe de séparation des pouvoirs, d'établir un équilibre adéquat entre les pouvoirs exécutif et législatif et d'assurer une véritable indépendance à l'autorité judiciaire, devrait représenter l'un des engagements du gouvernement en termes de gouvernance.</i></p>
--	--

--	--

II. POLITICAL GOVERNANCE/RULE OF LAW: JUDICIAL AND LAW ENFORCEMENT SYSTEM

<p>What type of judicial systems (modern, religious, traditional,...) coexist in the country? What is their respective jurisdiction?</p>	<p>La Côte-d'Ivoire dispose d'un système judiciaire formellement "moderne". Des éléments de coutume (notamment en ce qui concerne les droits fonciers, ou de mécanismes traditionnels de règlement des conflits) y co-existent, avec des variations selon la région et le groupe ethnique envisagé. On note cependant une tendance à la formalisation des droits coutumiers (cf. loi sur le foncier rural de 1998).</p> <p>Il faut noter que la crise actuelle en Côte-d'Ivoire peut, dans une certaine mesure, être envisagée dans une perspective de conflit entre tradition et modernité (en particulier en ce qui concerne le foncier), ou encore comme le reflet des limites des modes traditionnels de gestion et de règlement des conflits.</p>
--	--

Annex A

Governance Profile

<p>Do procedures of nomination, removal, sanctions and promotion ensure the independence of judges?</p>	<p>Selon la Constitution (art. 104), le Président est le garant de l'indépendance de la Justice, et préside le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM). C'est cet organe qui fait des propositions pour la nomination des magistrats des juridictions suprêmes, des Premiers Présidents des Cours d'Appel et des Présidents des Tribunaux de Première instance.</p> <p>Le CSM est composé par 12 titulaires (y compris le Président de la République) et 5 suppléants. Le Président de la République et le Président de l'Assemblée Nationale nomment trois titulaires et trois suppléants. Le Conseil Constitutionnel est, lui, composé d'un Président nommé par le Président de la République, de trois membres également nommés par le Président de la République et de trois autres, nommés par le Président de l'Assemblée (les autres étant, de plein droit, les anciens présidents – dans ce cas, M. Henri Konan Bédié). De fait, 7 membres sur 8 du présent Conseil Constitutionnel ont donc été nommés par des personnalités appartenant au parti au pouvoir. Les dernières années ont également été marquées par plusieurs conflits relatifs à la nomination de juges, opposant en particulier les Ministres de la Justice successifs (Mme Diabaté et M Mamadou Koné) au Président de la République.</p>
<p>Is the current system conducive to a performing judicial system (appropriate salary, training, transparent disciplinary regulations, trained judges, equipped courts)?</p>	<p>Les conditions d'emploi (salaires, conditions de travail), ainsi que la soumission des nominations, promotions, etc. aux « vents politiques » entraînent de facto une plus grande vulnérabilité des juges, et augmentent les risques de partialité ou de corruption.</p>
<p>Does the judicial system guarantee the right of every citizen to a fair trial? The following elements could be taken into consideration:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Is the access to justice reasonably ensured (including its geographical coverage) and judicial decision taken in a reasonable time? - Is the system for appeal deemed effective? 	<p>Dans la zone contrôlée par les FN, en l'absence d'autorité de l'Etat, et donc de système judiciaire, il n'y a aucune garantie pour le citoyen d'avoir accès à une justice équitable.</p> <p>Dans le Sud, les problèmes décrits plus haut ainsi que la vétusté (y compris physique) du système judiciaire et le manque d'effectifs (on compte environ 500 magistrats pour une population estimée à plus de 18 millions de personnes) constituent des entraves à l'accès à la justice pour chaque citoyen.</p> <p>En règle générale, l'impunité quasi-absolue caractérise aujourd'hui la Côte-d'Ivoire. Les arrestations arbitraires, et les emprisonnements sont courants dans le Nord, tandis qu'il est estimé qu'environ 35% des personnes incarcérées sont en détention</p>

Annex A Governance Profile

	<p>préventive, souvent de manière abusive, parfois depuis plusieurs années. En général en dehors d'Abidjan les prévenus n'ont pas accès à une assistance judiciaire telle qu'un avocat commis d'office.</p>
<p>In the exercise of its functions, does the law enforcement system (police, judges, penitentiary system) guarantee security of citizens and respect of law, while respecting human rights? Are penalties proportional to crimes? Do prison conditions respect human dignity?</p>	<p>Le nord est soumis à l'arbitraire des FN, tandis qu'au sud du pays, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) semblent plus répondre à une hiérarchie parallèle qu'à leurs Ministres de tutelle. Les forces de l'ordre se rendent coupables de nombreux abus, intimidations exactions, rackets, etc., et ce, dans une large impunité.</p>
<p><i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i></p>	<p>Le système judiciaire, ainsi que les forces de sécurité, souffrent des mêmes maux que l'ensemble des composantes de l'architecture institutionnelle. Ils peuvent être manipulés en fonction du pouvoir, et bénéficient de l'impunité dans ce cadre.</p> <p><i>Le lancement d'un processus de réforme constitutionnelle afin d'assurer l'indépendance effective du pouvoir judiciaire et le légalisme des FDS devrait représenter l'un des engagements du gouvernement en termes de gouvernance.</i></p>

III. CONTROL OF CORRUPTION

<p>What are the sectors in which cases of corruption are reported? What kind of corruption is it? (i.e.: customs, public procurement, revenue collection..?)</p>	<p>L'organisation Transparency International classe la Côte d'Ivoire parmi les pays les plus corrompus de la planète (152/158) avec un indice de perception de la corruption de 1,9 (sur 10.0). Il y a lieu de relever une nette dégradation de cet indice à compter de 2003.</p> <p>Fréquente au niveau central comme dans les collectivités décentralisées, la corruption se retrouve notamment au niveau des régies financières (douanes, impôts) réduisant d'autant l'assiette fiscale, lors de la passation des marchés, dans le système judiciaire, mais aussi dans les secteurs sociaux comme la santé ou l'éducation. Elle prend également la forme du clientélisme et intervient dans le domaine des recrutements.</p>
--	---

Annex A

Governance Profile

	Cette corruption touche tant les secteurs des douanes, de la fiscalité directe et indirecte, des marchés publics (surfacturation et opacité dans l'attribution des concessions) et certaines filières économiques dont le cacao et les hydrocarbures.
Does the country have an appropriated legal framework enabling to fight against corruption? <i>(I.e. Do national law criminalise active and passive corruption to/by a public official, Is an anti-corruption commission or other similar institution in place...)</i>	Il n'existe pas de législation ad hoc pour la lutte contre la corruption. Un Secrétariat d'Etat à la bonne gouvernance vient d'être créé, dont le mandat pourrait comprendre la coordination des services contribuant à la lutte contre la corruption et l'accélération la mise en place de juridictions suprêmes, notamment la Cour des Comptes, et leur opérationnalisation.
Is the national legal framework implemented? Are the institutions adequately financed to fulfil their mandate?	Pas pour l'instant. En général non, eu égard aux contraintes budgétaires sévères.
What is the position of the country towards international law regarding the fight against corruption (UN conventions, Financial Action Task Force ²)?	La Côte d'Ivoire n'a pas ratifié la Convention des NU de 2003 contre la corruption. <i>Le Gouvernement devrait s'engager à présenter un projet de loi de ratification à l'Assemblée Nationale.</i>
Is the country contributing to FATF-GAFI (Financial Action Task Force / Groupe d'action financière)? Is the country implementing FATF/GAFI recommendations on money laundering and terrorism financing ³ ? Through which regional mechanisms ⁴ ?	La Côte d'Ivoire n'est pas membre du GAFI mais participe au Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment en Afrique de l'Ouest, le GIABA. Une étude sur les typologies du blanchiment d'argent s'est déroulée à Abidjan en août 2006 dans le cadre du GIABA. La Côte d'Ivoire a affiché à cette occasion son intention d'intervenir dans ce domaine.

² FATF 40 recommendations on money laundering
http://www.fatf-gafi.org/document/23/0,2340,fr_32250379_32236920_34920215_1_1_1_1,00.html
 FATF 9 special recommendations fighting terrorism financing
http://www.fatf-gafi.org/document/51/0,2340,fr_32250379_32236920_35280947_1_1_1_1,00.html

³ FATF 40 recommendations on money laundering
http://www.fatf-gafi.org/document/23/0,2340,fr_32250379_32236920_34920215_1_1_1_1,00.html
 FATF 9 special recommendations fighting terrorism financing
http://www.fatf-gafi.org/document/51/0,2340,fr_32250379_32236920_35280947_1_1_1_1,00.html

Annex A

Governance Profile

<p>Does the country have a strategy or reforms addressing the main weaknesses identified here above? Are these strategies / reforms integrated in the poverty reduction strategy?</p>	<p>La Côte d'Ivoire a signé en 2003 la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Le Programme des Mesures Correctives a appuyé la formulation par l'Inspection Générale des Finances (IGF) d'une politique de lutte contre la corruption. Cette politique n'a toutefois pas encore été validée par les autorités. Une deuxième étude a été menée par un Cabinet local (CIRES) en juin 2006. Le Ministre Délégué à l'Economie et aux Finances a promis l'engagement du gouvernement à traduire ces conclusions en projet de loi. En septembre 2006, un Secrétariat d'Etat à la bonne gouvernance a été institué à l'occasion du remaniement ministériel.</p> <p>Un nouveau Code des Marchés public a été élaboré en 2006 sur la base du modèle français et des commentaires BM et FMI.</p>
<p><i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i></p>	<p>Il existe en Côte d'Ivoire une culture de l'impunité qui rend difficile l'action des pouvoirs publics et de la société civile dans la lutte effective contre la corruption. Les sanctions sont rares. Par ailleurs, les montants en jeu sont tellement élevés, qu'ils permettent d'acheter l'ensemble des intervenants, en particulier les instances de contrôle et de régulation.</p> <p>A noter également que les détournements de fonds ne sont pas perpétrés seulement au profit d'individus, mais aussi afin de financer les partis ou d'autres acteurs politiques ; cela explique le manque de volonté politique réelle et concrète dans la lutte contre la corruption.</p>

⁴ Such as Groupe d'action financière des Caraïbes GAFIC, [Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe GABAOA](#)⁴, Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment en Afrique –de l'Ouest- GIABA⁴, [Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux GAP](#)⁴

Annex A

Governance Profile

IV. GOVERNMENT EFFECTIVENESS

A Institutional capacity

What are the main obstacles for public institutions (ministries, central bank, tender authority, audit) to exercise their power in an effective manner? The following elements could be taken into consideration:

- is their mandate clearly defined?
- do they dispose of qualified staff and adequate budgetary resources?
- is there an effective coordination between the central and local level government?
- is the national and local administration able to formulate and implement policy initiatives?
- are they able to manage external aid?
- do they have the capacity to respond effectively to natural disasters?

Aux problèmes structurels liés à la concentration des pouvoirs au niveau présidentiel (et à son corollaire le défaut de séparation des pouvoirs), se sont ajoutés un certain nombre d'éléments conjoncturels.

Depuis l'éruption de la crise en 2002 et les accords de Marcoussis en janvier 2003, l'action gouvernementale en Côte-d'Ivoire est régie par des dispositions exceptionnelles. Un premier gouvernement de réconciliation nationale, dirigé par M. Seydou Diarra, avait été mis en place à partir de mars 2003. Chaque partie signataire des accords avait un quota de portefeuilles. L'action de ce premier gouvernement a été, dès le départ, handicapée par la persistance du bicéphalisme de l'exécutif qui s'est en outre manifesté par l'existence d'une espèce de gouvernement parallèle, au niveau des conseillers de la Présidence. En plus l'action du Gouvernement a été entravée par l'absence de discipline gouvernementale, le boycott des travaux durant plusieurs mois, des agressions et intimidations de ministres et l'insuffisance de moyens alloués à beaucoup de Ministères.

Etant donné l'échec du Gouvernement Diarra, la résolution 1633 du 21 octobre 2005 a prévu la nomination d'un nouveau Premier Ministre « super partes », identifié en décembre en la personne de M. Charles Konan Banny. M. Banny a composé un gouvernement de 32 Ministres, des différentes parties signataires représentées à Marcoussis (36 Ministres et Secrétaires d'Etat dans le nouveau Gouvernement Banny II de septembre 2006).

La résolution 1633 prévoyait que le PM dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de sa « feuille de route », qui constitue un programme de travail précis pour la sortie de crise. Le Groupe de Travail International, qui accompagne le processus, a insisté sur la nécessité pour lui de disposer de « pouvoirs propres ». Cela

Annex A

Governance Profile

constituait en principe une évolution positive par rapport à la position de M. Seydou Diarra, dont les pouvoirs devaient être délégués par le Président.

Après des progrès initiaux, certain des problèmes précédemment identifiés se sont à nouveau manifestés, notamment :

- bicéphalisme de l'exécutif, (que M. Banny a su mieux gérer par son insistance sur la nécessité d'un travail « en tandem » avec le Président);
- noyautage des Ministères et de certaines institutions-clés (ex. : Office National d'Identification, Institut National Statistique) ;
- problèmes de discipline gouvernementale.

Malgré les faibles capacités de l'administration et les problèmes liés à la crise politique, la capacité globale d'absorption ou de gestion de l'aide du pays reste acceptable, du fait notamment qu'une grande partie de celle-ci est mise en œuvre au travers d'ONG ou d'institutions internationales. Les services de l'ON sont appuyés par plusieurs AT financés dans le cadre de la coopération communautaire avec la Côte d'Ivoire.

Le personnel des Ministères et de la Primature est souvent bien formé, et dans une certaine mesure, les ressources financières disponibles pour le fonctionnement de ces institutions reste plus adéquat que dans d'autres pays de la région. Au niveau de la gestion de l'aide extérieure, la DCE a financé un renforcement des capacités au niveau de la Primature pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide.

Le Gouvernement devrait s'engager, dans le cadre de la déclaration de Paris, à renforcer les capacités et responsabiliser les administrations et les gestionnaires publics ainsi que les contrôles par l'instauration d'audits internes systématiques dans le domaine des finances publiques.

De manière plus générale, les administrations publiques souffrent souvent du manque de personnel qualifié et de ressources budgétaires. Au niveau local, il n'existe

Annex A

Governance Profile

	<p>quasiment pas de coordination entre le gouvernement central et les collectivités territoriales. La situation de crise rend difficiles la formulation et la mise en œuvre d'initiatives politiques.</p> <p>Les capacités du pays à répondre aux catastrophes naturelles, surtout du point de vue organisationnel, sont inadéquates. Cela a été démontré par la crise récente liée à un déversement de déchets toxiques à Abidjan.</p>
<p>If a decentralisation process is ongoing, Are the relevant competencies devolved to local authorities? Are appropriate resources (staff and budget) secured through allocations in the State's budget or through their own revenues?</p>	<p>Un processus de décentralisation a été lancé dans les années '80 avec la formation des Communes, et a continué en 2002, avec les premières élections pour les Conseils Généraux (des départements). Ce processus a été interrompu par la crise de septembre 2002.</p> <p>Là où les élus des Communes et des Conseils Généraux sont restés en place dans les zones sous contrôle FN, l'Etat central met à disposition des ressources extrêmement limitées.</p>
<p><i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i></p>	<p>L'action gouvernementale est handicapée structurellement par la concentration constitutionnelle des pouvoirs au niveau présidentiel, et conjoncturellement par les manœuvres politiques visant à conserver ou à conquérir le pouvoir.</p> <p>La période de transition prévue par la résolution 1633(2005) s'est terminée le 31 octobre 2006 sans que les élections se soient tenues ni que le processus de désarmement soit entamé. Le 1^{er} novembre 2006, une seconde « et dernière » période de transition de 12 mois a été décidée par la résolution 1721(2006) du CSNU, pendant laquelle le Président Gbagbo demeurera chef de l'Etat, et M. Banny premier Ministre, avec des pouvoirs élargis, notamment celui de prendre des décrets lois ou des ordonnances, en Conseil des Ministres ou de Gouvernement. Au moment de la rédaction du présent document, les modalités d'application pratique de la résolution 1721 ne sont pas encore connues, mais le Chef de l'Etat a déjà indiqué qu'il n'appliquerait pas les dispositions de la résolution qu'il jugerait inconstitutionnelles.</p>

Annex A

Governance Profile

B. Public Finance Management (PFM)

<p>Is there an up-to-date assessment of PFM in the country?</p>	<p>La dernière évaluation a été entreprise par une mission conjointe FMI intervenue en avril-mai 2006. La dernière revue de dépenses publiques de la BM est intervenue en décembre 2003. L'aide communautaire prévoit le financement de l'élaboration d'un système de contrôle de la performance de la gestion des finances publiques du Programme en ayant recours à l'instrument harmonisé « Public expenditure and Financial Accountability » (PEFA), pour évaluer et développer les systèmes de la gestion des finances publiques. Il constituera une base de donnée pour mesurer et suivre les progrès de la performance de la gestion des finances publiques et offre une plate-forme commune de dialogue.</p>
<p>Describe if there are problems with:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the realism of the budget document? - the execution of the budget? - the comprehensiveness and the transparency of the budget? 	<p>La rigueur et le réalisme du budget sont affectés par le manque de cohérence des projections des différents secteurs de l'économie résultant de l'utilisation par les ministères d'hypothèses macroéconomiques différentes.</p> <p>La bonne exécution du budget est régie par un cadre législatif et réglementaire complet et conforme aux directives de l'UEMOA ainsi que par l'informatisation de la totalité du circuit de la dépense publique. Toutefois on constate des problèmes récurrents d'exécution liés aux retards dans l'adoption de la loi de finances et le recours conséquent au système « d'avances à régulariser »</p> <p>Non, le budget ne couvre pas les deux principales filières économiques du pays : café/cacao et le pétrole, qui sont gérées par des fonds et caisses séparés qui n'assurent pas la transparence nécessaire et qui surtout alimentent toute une série de réseaux de corruption, d'évasion d'argent et d'achats d'armes. La Côte d'Ivoire a néanmoins pris des engagements auprès de la BM et du FMI au cours d'une mission conjointe en mai 2006. Dans le secteur de l'énergie, le Gouvernement a annoncé son adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et a créé par la même occasion un « Comité Pétrole » chargé du suivi de la production, des revenus du pétrole brut et du gaz naturel de l'Etat et de leur affectation. S'agissant du secteur café-cacao, le Gouvernement a décidé de revisiter le fonctionnement des structures existantes,</p>

Annex A

Governance Profile

<p>- internal controls? external scrutiny and audit?</p>	<p>notamment leur rôle dans le recouvrement et l'utilisation des redevances parafiscales. Dans cette optique, le Gouvernement entend élaborer une nouvelle stratégie globale pour le secteur avec l'appui des partenaires extérieurs et sur la base des études et audits existants. La mise en œuvre de ces engagements sera étroitement suivie par les bailleurs de fonds.</p> <p>Le dispositif de droit commun du contrôle de l'Etat, qui vise principalement à sécuriser la dépense publique, s'articule autour de dispositifs de contrôle interne et d'organes de contrôle transversaux ou externes. Les dispositifs de contrôle interne et externe sont très articulés et complets. En outre, il y a lieu de noter que le circuit de la dépense est désormais sécurisé par un système informatique (SIGFIP – gestion budgétaire des engagements - et ASTER pour les comptes de l'Etat, RICHI pour les établissements publics), par des procédures respectant les grands principes de la comptabilité publique reposant notamment sur la séparation de fonction entre les ordonnateurs et les comptables (responsables sur leurs deniers personnels des sommes mouvementées par eux) ainsi que par un contrôle hiérarchique dans le cadre du fonctionnement courant des services.</p>
<p>Is there a reform programme to improve the quality of PFM? - <u>If not</u>, is one being drafted? - <u>If yes</u>, Is there evidence of the authorities' commitment to its implementation</p>	<p>Oui, Programme des Mesures Correctives Réalisation suivant chronogramme des activités du PMC</p>
<p><i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i></p>	<p>Les principales filières économiques (café-cacao, pétrole) échappent à la discipline budgétaire et représentent une grande source de détournements et de corruption. L'une des causes fondamentales de la lutte acharnée pour le pouvoir, qui depuis des années caractérise la scène politique ivoirienne, est la compétition pour la main mise sur ces filières économiques fondamentales, ce qui est rendu possible par l'absence d'un contrôle budgétaire normal. Le Gouvernement devra s'engager à l'amélioration de la gouvernance dans les secteurs économiques essentiels, dont la filière café cacao, le bois les ressources minières et les hydrocarbures de manière telle que le produit des prélèvements fiscaux, des concessions et des royalties soit intégré dans les ressources</p>

Annex A

Governance Profile

	budgétaires du pays.
--	----------------------

--	--	--

V. ECONOMIC GOVERNANCE (REGULATORY CAPACITY FOR WBI)

A. Private sector/market friendly policies

<p>Is the business climate attractive for private sector investment in particular taking into account:</p> <p>- The time and cost to start/end a company</p>	<p>La Côte d’Ivoire occupe le 145ème rang du classement Doing Business de la BM. Démarrer une affaire prend en moyenne 45 jours (OCDE : 19 CEDEAO : 63,8), nécessite 11 étapes, et coûte 134% du revenu annuel par tête (OCDE : 6,8 ; CEDEAO : 215). L’environnement juridique des affaires est peu favorable. La clôture d’une affaire nécessite 2.2 années (OCDE : 1.5 ; CEDEAO : 3.3).</p>
<p>-The level of access to capital market</p>	<p>Malgré la bonne liquidité du secteur bancaire, (y compris de la micro finance), le secteur privé souffre d’un accès très limité au crédit bancaire dû principalement à la difficulté des banques à faire appliquer les garanties en cas de non remboursement. Une situation imputable aux graves carences du système juridique et judiciaire.</p> <p>L’accès au crédit reste déterminé par la taille de l’entreprise et son accès aux marchés (de préférence à l’export). L’essentiel du financement bancaire se fait à court terme avec des niveaux de garanties élevés.</p> <p>Le financement du moyen et long terme est limité par le faible nombre de dossiers bancables, le peu d’efforts des banques pour mobiliser des ressources à long terme, lié à leur faible motivation pour prendre des engagements longs plus risqués et non mieux rémunérés que du court terme.</p> <p>Le fort pourcentage d’impayés dans le portefeuille des banques pèse sur les taux d’intérêt des crédits.</p>
<p>-The customs regulations and the application of the rule</p>	<p>Le Tarif Extérieur Commun (TEC) est appliqué et les opérateurs peuvent prendre connaissance des droits de porte. Une procédure simplifiée pour un dédouanement accéléré existe, par la Déclaration Anticipée d’Importation. Néanmoins, contrôles</p>

Annex A

Governance Profile

	abusifs, non respect de la valeur en douane et inexistence de recours entraînent des commissions systématiques, accumulées à des frais d'entrepôts élevés. Le Port et la Douane constituent des sources importantes des financements occultes des réseaux précités. Les délais restent longs (48 jours pour importer, contre 14 jours pour OCDE et 60,5 pour CEDEAO). 21 signatures sont nécessaires pour importer (11 pour exporter) concernant 16 documents pour l'import et 7 documents pour l'export.
-The property regime	Il faut 7 étapes (OCDE : 4.7, CEDEAO : 7.1) et 32 jours (OCDE : 31,8 ; CEDEAO : 117,8) pour acquérir un droit de propriété. Le coût est de 14,3% de la valeur, contre 4,8 OCDE et 12,6 CEDEAO.
-The labor regulations	L'emploi formel est relativement flexible, notamment au niveau du recrutement. D'une manière générale, la situation de la Côte d'Ivoire est plus favorable par rapport à l'ensemble de la sous-région, plus rigide.
-The unofficial payment for firms to get things done	Estimé à 20% de la valeur de marché.
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	<p>Au cours de l'année 2005, la Côte d'Ivoire a continué à faire face à un important taux de chômage. En dépit d'une certaine augmentation des emplois dans l'industrie manufacturière et pétrolière, l'emploi continue à souffrir d'une forte baisse de l'activité économique, due en premier lieu à la détérioration de la situation politique, et de l'instabilité qui en a résulté, ce qui a découragé les investisseurs et provoqué le départ d'une partie des opérateurs économiques étrangers.</p> <p>L'emploi dans le secteur privé est tombé au niveau de 1980, soit 450.000 salariés (contre 576.000 en 2000). Le départ massif des expatriés a également privé de travail les petits prestataires de services formels et informels, contribuant à augmenter la pauvreté urbaine dans la capitale économique. La baisse de l'activité économique et le repli dans l'activité informelle, déjà observé antérieurement, ont des incidences négatives sur les recettes fiscales de l'Etat, ainsi que sur le niveau accru d'insécurité</p>

Annex A Governance Profile

	créée par la précarité et le niveau de l'emploi.
--	--

B. Management of natural resources

<p>Has the country adhered to the EITI (Extractive Industries Transparency Initiative)? If not, what are the problems regarding the adhesion?</p> <p>Has the country encountered any problems in the implementation of the EITI (programme, activities, creation of an EITI specific department)?</p>	<p>Le Gouvernement a annoncé son adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et a créé par la même occasion un « Comité Pétrole » chargé du suivi de la production, des revenus du pétrole brut et du gaz naturel de l'Etat et de leur affectation.</p> <p>Pour le moment cette annonce d'adhésion à ITIE n'a eu aucune suite ou conséquence</p>
<p>In case the country is concerned by the illicit production and trade of "conflict diamonds", is the Government involved in and cooperative with the Kimberly Process Certification System (KPCS)?</p> <p>Has it put in place the appropriate controls to eliminate the presence of conflict diamonds in the chain of producing and exporting rough diamonds?</p>	<p>Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a imposé le 15 Décembre 2005 un nouvel embargo, pour une durée d'un an, sur les diamants (exploités en zone sous contrôle FN). Le Gouvernement est impliqué et relativement coopératif dans le processus de Kimberley. Toutefois la partition du territoire empêche tout contrôle par le Gouvernement du trafic de diamants sortant par les frontières nord notamment à destination du Ghana ou de la Guinée. Les diamants constituent une source importante de revenus pour les Forces Nouvelles, ainsi que pour les divers réseaux informels et illicites mis en place dans le Nord, en liaison avec d'autres trafics (bois, hydrocarbures, cacao, coton, marchandises diverses...)</p>
<p>FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade)</p> <p>Is the country affected by illegal logging and the trade in illegally-harvested timber? If yes, what steps has the government taken to strengthen forest sector governance, and address underlying causes of illegal logging?</p> <p>Has there been dialogue between the government and the Commission concerning the EU FLEGT Action Plan, and is the country a potential candidate for a partnership under the FLEGT Action Plan?</p>	<p>Oui, beaucoup. Tant au Nord qu'au Sud et à l'Ouest, même dans les forêts classées. Raison pour laquelle la Côte d'Ivoire constitue un candidat sérieux pour une initiative FLEGT.</p>
<p>Does the country implement the FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries (CCRF)?</p>	N.A.

Annex A

Governance Profile

--	--

VI. INTERNAL AND EXTERNAL SECURITY (POLITICAL STABILITY AND ABSENCE OF VIOLENCE FOR WBI)

A. Internal stability/conflict

<p>What kind of internal ethnic/regional conflict can be identified? Please specify its causes and the ongoing conflict resolution process, if any.</p>	<p>Les problèmes fonciers, les tensions interethniques, la crise économique et la remise en cause de la distribution de la rente agricole après la mort du président Houphouët, et la lutte pour sa succession, ont contribué à l'émergence d'une crise de l'identité ivoirienne, et à l'exploitation à des fins politiciennes des appartenances ethniques.</p> <p>L'élection en 2000 de Laurent Gbagbo marque l'accession au pouvoir d'un parti recrutant majoritairement dans les ethnies Krou de l'Ouest (Bété, Guéré, Wé...) après 40 ans de prédominance du régime Houphouët qui s'était appuyé sur les Baoulé du groupe Akan du Sud-est et du Centre, et qui avaient fait alliance avec les ethnies Mandingues et Voltaïques (Malinké et Sénoufo) du Nord. Les FN recrutent majoritairement dans ces ethnies Mandingues et Voltaïques dont elles affirment défendre les droits à l'identité et à la nationalité ivoiriennes. L'accès à la terre et aux ressources économiques fondamentales (café - cacao dans l'Ouest) est un des ressorts de ce conflit.</p>
<p>Can signs of civil unrest be detected? If yes, which sectors of society are affected?</p>	<p>OUI; depuis 2002 le pays reste divisé en deux; des rebelles contrôlent le nord du pays, tandis que des milices contrôlent l'Ouest et exercent une forte pression sur le gouvernement.</p> <p>On estime à environ un million le nombre de personnes déplacées depuis le début de la crise, mais les chiffres doivent être considérés avec beaucoup de circonspection. Ces personnes ont soit fui les combats et exactions dont elles étaient l'objet dans le Nord, soit ont été chassées de leurs terres suite à des conflits (principalement dans l'Ouest). En dehors de deux camps d'IDPs regroupant une dizaine de milliers de personnes dans l'Ouest, la plupart sont hébergées dans des familles d'accueil. Un grand nombre d'entre</p>

Annex A Governance Profile

	<p>elles se refusent encore à regagner leur domicile pour des raisons de sécurité. Dans plusieurs régions, on constate aussi des conflits interethniques liés à l'usage de la terre.</p> <p>Tous les secteurs du pays sont affectés par cette crise politico-sécuritaire.</p>
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	<p>Depuis des années la Côte d'Ivoire se trouve dans une impasse. Les deux parties en conflit étant séparées par une « zone de confiance » contrôlée par les « Forces Impartiales » ONUCI et militaires de la Force Licorne, le conflit ouvert a été évité et un processus de pacification engagé. Cependant la situation actuelle peut dégénérer en conflit armé ouvert inter – communautaire.</p>

B. External threats and global security

Is the country respecting international/regional agreements related to Antipersonnel Landmines, Explosive Remnants of War and illicit trafficking and spread of Small Arms and Light Weapons	Pas de problème de mines. Par contre, très grand problèmes d'armes légères, en particulier dans l'Ouest, favorisé par la proximité avec le Liberia.
Is the country contributing positively (troop contributions to PK by UN) to the maintenance of peace in the world, continent, region?	Non
Is the country involved actively in peace mediations?	Non
Is the country committed to implement UN Security Council Resolution 1373 (2001) and UN Convention on Terrorism? Does the country have the institutional capacity/legislation to contribute to the fight against terrorism?	Oui. Toutefois, les capacités institutionnelles sont très faibles, tant en ce qui concerne les enquêtes (police criminelle, DST,...) que leur instruction judiciaire. A noter qu'une partie de la communauté syro-libanaise a des liens très étroits avec la mouvance du Hezbollah. L'Iran est présent avec une Ambassade et le Croissant rouge iranien. Des conseillers israéliens seraient présents à la Présidence, ainsi que des entreprises israéliennes dans le domaine de la sécurité.
Does the country comply with and implement international norms and convention against the proliferation of weapons of mass destruction and their means of delivery?	Oui, mais des trafics de tout genre, y compris de matériel radioactif, ne sont pas à exclure.
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	

Annex A

Governance Profile

--	--

VII. SOCIAL GOVERNANCE

<p>Does the government have any particular problem to sign, ratify or transpose to domestic law the eight fundamental ILO Conventions⁵ ? If so, why? Please provide comments on implementation of ILO ratified conventions, in particular on children</p>	<p>Non. Pas en termes juridiques. La Côte d'Ivoire a ratifié 7 des 8 conventions fondamentales de l'OIT (la convention 97 n'a pas été ratifiée). Mais en termes de mise en oeuvre, aucun contrôle n'est mis en place.</p>
<p>Does the country have a National Strategic Plan to enable it to respond to the challenges of HIV/AIDS e.g.; a national Coordination Committee etc.?</p>	<p>Oui. Un Ministère spécifique pour la lutte contre le sida a été créé, mais principalement pour recevoir les fonds du PEPFAR américain et éventuellement du Fonds Global.</p>
<p>Where national strategies and structures exist to respond to the challenges of HIV/AIDS, how far are there the political will and the commitment of domestic resources to ensure that they are effective?</p>	<p>Il existe une certaine volonté politique pour faire face au problème du sida. Le Ministère de la lutte contre le sida a été créé en 2001, un Plan national de lutte contre le sida a été adopté pour la période 2006-2010 et il existe également un organe de coordination de toutes les actions du Gouvernement présidé par le Président de la République (Conseil National de lutte contre le sida). En outre, cette politique est dotée d'un budget de 800 millions de FCFA. Malgré la volonté politique, la gestion des ressources souffre de difficultés, principalement en raison de la structure bicéphale Ministère de la Santé – Ministère de lutte contre le sida, dont les ministres respectifs sont de tendances politiques différentes. Le Plan national est une tentative de réponse à un problème fondamental de coordination et de gestion des ressources.</p>
<p>Does the government have any particular problem to sign, ratify or transpose to domestic law the most important international conventions and declarations on gender equality?⁶ If so, why? Please provide comments on implementation</p>	<p>Non. Il existe un Ministère de la famille et des affaires sociales, mais la mise en oeuvre et la transposition des textes fondamentaux très faible, voire inexistante.</p>

⁵ Conventions on freedom of association and collective bargaining (conventions 97, 98) , on elimination of forced and compulsory labour (conventions 29, 105), on elimination of discrimination in respect of employment (Conventions 100, 111), on abolition of child labour (Conventions 138, 182)

⁶ Convention on all forms of discrimination against women (CEDAW, 1979), the Cairo Programme of Action (1994), the Beijing Platform for Action (1995)

Annex A

Governance Profile

Has the country put in place strategies and structures to respond to the challenges of gender equality, e.g. a national strategic plan, a coordination committee or the like?	Non
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	Les partenaires sociaux (syndicats) sont très peu impliqués dans les décisions du gouvernement. Il n'existe pas de forum de consultation ou concertation, à l'exception du Conseil Economique et Social dont le Président est le 3ème personnage de l'Etat. Les syndicats qui regroupent surtout les enseignants et les fonctionnaires sont divisés par des querelles de leadership en fonction des affiliations politiques.

VIII. INTERNATIONAL AND REGIONAL CONTEXT

A. Regional integration

Niveau de mise en oeuvre des obligations nationales vis-à-vis de l'agenda d'intégration économique relatif, principalement, à la création d'une zone de libre échange ou une union douanière.	<p>La Côte d'Ivoire représente de loin l'économie la plus importante dans l'UEMOA (42% du PIB total). Les dispositions réglementaires relatives à l'union douanière ont été transposées et appliquées de manière satisfaisante par la Côte d'Ivoire.</p> <p>Les blocages à l'intégration économique et commerciale demeurent dans les entraves à la libre circulation des marchandises, résultant de la partition du territoire et du contexte d'impunité dans les contrôles abusifs qui empêchent l'application de la zone de libre échange.</p> <p>De fortes entraves existent à l'intégration régionale économique et commerciale et en particulier à la libre circulation des marchandises. Celles-ci résultent de la partition du territoire et des contrôles abusifs qui en toute impunité rackettent les commerçants et voyageurs de passage. Ces barrages abusifs existent depuis bien avant la crise ivoirienne, mais se sont multipliés dans les dernières années.</p>
---	--

Annex A

Governance Profile

<p>Niveau d'application des programmes ou plans d'action régionaux des autres politiques régionales (politiques des transports, facilitation du commerce, ..) qui font partie de « l'acquis communautaire/régional »</p>	<p>Les dispositions réglementaires relatives à l'harmonisation du cadre juridique, comptable et fiscal et à la libre circulation des capitaux ont été transposées et appliquées de manière satisfaisante. Les critères de surveillance multilatérale (2/8) sont respectés. Par contre la mise en œuvre des programmes communautaires est faible, avec des retards au niveau de l'adoption de la politique industrielle commune et l'adoption du code minier communautaire.</p>
<p>Niveau d'engagement dans les institutions régionales, notamment respect des obligations financières du pays, et respect des décisions juridiques des organes juridictionnels régionaux.</p>	<p>La Côte d'Ivoire continue à mettre en péril le financement de la Commission de l'UEMOA et, indirectement, le financement des moins values de recettes douanières en faveur des EM, en retenant le transfert du PCS collecté en douane qui n'est pas reversé à l'UEMOA. La nomination du Commissaire Ivoirien a été annulée par deux fois par la Cour de Justice UEMOA, mais a été maintenue par les chefs d'Etat. Le taux de transposition nationale des Directives et Règlements UEMOA est satisfaisant. La Côte d'Ivoire a ratifié 29/46 protocoles/conventions de la CEDEAO. Les actes de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) sont relativement peu connus/appliqués en Côte d'Ivoire</p>
<p>Cohérence et compatibilité technique et juridique de la position du pays vis-à-vis des différents agendas régionaux auxquels il participe et niveau d'engagement dans le processus de rationalisation des RECs.</p>	<p>La cohérence et compatibilité technique et juridique de la position du pays vis-à-vis de l'UEMOA, la CEDEAO et l'APE sont en négociation. Il est à prévoir une forte opposition de la Côte d'Ivoire au projet de libre circulation des personnes et du droit d'établissement, sauf changement politique majeur. Le discours souverainiste de la Côte d'Ivoire s'oppose au modèle d'intégration régionale et est favorable à l'introduction de davantage de subsidiarité et de représentativité pondérée dans le Traité de l'UEMOA, ce qui donnerait plus de poids à la Côte d'Ivoire.</p>
<p><i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i></p>	<p>La Côte d'Ivoire semble s'impliquer plus dans les travaux de l'UEMOA (où son poids relatif lui permet d'avoir une voix importante) que dans ceux de la CEDEAO, dominés par le Nigeria.</p>

Annex A

Governance Profile

B. Involvement in regional initiatives on governance and peer review mechanisms (such as APRM)

Is the country actively participating in regional initiatives on governance?	Non.
Has the country acceded to the Africa Peer Review (APR) process? Is the country being reviewed or has it been reviewed? Is APR programme of action integrated in the PRS, in the MTEF, etc	La Côte d'Ivoire n'a pas adhéré à l'APR.
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	

d

C. Migration

Has the country been invited to deepen the dialogue with the EU on the broad agenda of migration related issues contained in art. 13 Cotonou ? If yes, has it responded positively? Have interlocutors been identified? Has an agenda for dialogue been proposed / agreed? Is there an open debate and good cooperation on the implementation of the readmission obligation?	Non, pas de dialogue article 13 spécifique; il est cependant intégré dans celui de l'article 8 de l'Accord de Cotonou. La Côte d'Ivoire a été jusqu'à présent surtout un pays d'immigration et non d'émigration.
In case where development aspects of migration have been identified as an important issue (e.g. brain drain / return of qualified nationals, remittances, relation with diasporas), does the country show willingness to address them in the programming dialogue? Does the country pursue a pro-active approach in this policy field? What steps have been taken in this context?	La Côte d'Ivoire a toujours été traditionnellement un pays d'immigration (la population est passée de 3.5 millions à l'indépendance à 19 millions en 2005). Avec la crise socio-politique de 2002, le flux d'immigrés a fortement diminué. Par contre, on ne note pas de tendance à l'émigration de la part des Ivoiriens, ni au plan régional, ni vers l'Europe. La question des migrations internes et de l'intégration des populations allogènes et étrangères est au coeur de la crise ivoirienne et de la notion d'ivoirité.
In case where refugee aspects of migration have been identified as an important issue (either as a host country or as a country of origin), does the country show willingness to address the position of refugees in the programming dialogue? Does the country, when appropriate, cooperate on initiatives to enhance domestic or	Les 2 camps de réfugiés libériens, à l'Ouest et au Sud ouest sont en phase de fermeture. A la mi 2007, ils seront définitivement fermés, sans que cela semble poser de problèmes, suite au retour de la plupart des réfugiés dans leur pays d'origine. Le HCR est en train de réorienter ses interventions en faveur des déplacés internes qui eux sont par contre très nombreux (entre 500.000 et 1.500.000, nul ne sait). Le Ministère des

Annex A

Governance Profile

regional protection capacity? Does the country pursue a pro-active approach in this policy field? What steps have been taken in this context?	victimes de guerre, attribué aux FN, ne dispose pratiquement d'aucune ressource.
In case where illegal migration, smuggling and/or trafficking of human beings have been identified as an important issue, does the country show willingness to address these issues in the programming dialogue? Does the country pursue a pro-active approach in this policy field? What steps have been taken in this context?	Il n'y a pas de problèmes majeurs de trafics d'êtres humains ou d'enfants en Côte d'Ivoire. A noter cependant la présence d'enfants soldats au sein des milices et des FAFN, qui bénéficient de soutiens de la part d'ONGs internationales et de l'UNICEF.
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	

IX. QUALITY OF PARTNERSHIP

A. Political dialogue

Remarque générale : très bonne qualité du dialogue politique et en matière de coopération avec le Premier Ministre ; il est très ouvert à la possibilité d'entreprendre des réformes en matière de gouvernance. Le dialogue avec le Chef de l'Etat est également bon, mais relativement limité et ne laisse pas espérer d'engagements profonds sur les priorités en thème de gouvernance. L'attitude du Président vis-à-vis de la communauté internationale fluctue entre l'ambiguïté (pas de véritable dialogue politique mais un recours aux arguments juridiques et formels) et l'opposition intransigeante.

Are there agreed terms of reference, joint agendas and established calendar for article 8?	Outre des réunions bimensuelles de coordination communautaire et des déjeuners de travail organisés par l'Ambassadeur de l'UE assurant la présidence locale, avec des membres du gouvernement ou autres acteurs politiques, un dialogue art. 8 plus formel a été lancé en août 2006 au niveau Ministre des Affaires Etrangères.
Would you qualify it as open and constructive? If not, what are the main difficulties? Did the political dialogue lead to any concrete achievement?	Oui. La Présidence UE et la Commission participent activement aux travaux du Groupe de Travail International chargé d'assurer le suivi du processus de paix. Le dialogue politique qui a lieu dans ce contexte est fondamental pour assurer la pression de la communauté internationale sur les acteurs de la crise ivoirienne.

Annex A Governance Profile

Within art. 8 is dialogue on essential elements systematic and formalised? Have specific benchmarks or targets been agreed?	Non Non.
---	-------------

B. Programming dialogue

Does the government involve Parliament, non-state actors and local authorities in the programming dialogue?	Non. A noter que le mandat des parlementaires élus en 2000 a expiré en décembre 2005
Was the programming exercise effectively a joint and open process? Did the Government actively promote co-ordination and harmonisation with other donors?	Raisonnement. Il n'y a pas d'autres donateurs, sauf cinq ou six Etats membres de l'UE avec des montants relativement modestes
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	Très bonne coordination communautaire malgré les conditions difficiles.

C. Non State Actors

Participatory approaches to development: does the government involve non-state actors and local authorities in the PRS process (preparation, follow-up)? <i>Note: an assessment of the quality of participatory approaches should be provided in Annex 5 to CSP</i>	Non
<i>Other relevant information, overall appreciation and summary of the main problems identified in this area</i>	La Côte d'Ivoire, contrairement aux pays voisins, n'a traditionnellement pas développé de société civile ou d'acteurs non étatiques forts. Cela est dû en partie à un Etat et des services publics relativement plus efficaces et plus efficaces qu'ailleurs dans la sous-région et à une tradition de gouvernement paternaliste pendant la période Houphouët Boigny.

--	--

OVERALL CONCLUSION

Annex A

Governance Profile

La faiblesse de la gouvernance est au cœur de la plupart des maux dont souffre la Côte d'Ivoire. Elle peut être identifiée comme la contrainte majeure dans tous les domaines de la sphère politique et économique du pays. Son amélioration, tant au plan juridique qu'économique et environnemental, sera l'élément clé de la sortie de crise effective et de la stabilisation de la Côte d'Ivoire. Elle constituera en conséquence un élément essentiel de la stratégie de coopération du 10^{ème} FED.

Annex A

Governance Profile

GOVERNANCE DATA – EXAMPLES

Details and internet links to the tools below as well as to other guides are provided in Annex.

- Governance country diagnostics by the World Bank Institute (available for a very limited number of countries)
- Economic Commission for Africa
- International IDEA
- Africa Development Bank's Governance Profiles

ANNEXE - OUTILS – GUIDES DISPONIBLES

Websites externes

APRM - <http://www.nepad.org/2005/files/aprm.php>

Ranking of countries according to the evolution of selected governance indicators over time:

World Bank Institute - the link below present the updated aggregate governance research indicators for 209 countries for 1996–2004. Six dimensions of governance are examined: (1)Voice and Accountability (measuring political, civil and human rights), (2)Political Stability and Absence of Violence (measuring the likelihood of violent threats to, or changes in, government, including terrorism), (3)Government Effectiveness (measuring the competence of the bureaucracy and the quality of public service delivery), (4)Regulatory Quality/Burden (measuring the incidence of market-unfriendly policies), (5)Rule of Law (measuring the quality of contract enforcement, the police, and the courts, as well as the likelihood of crime and violence) and (6)Control of Corruption (measuring the exercise of public power for private gain, including both petty and grand corruption and state capture)

<http://info.worldbank.org/governance/kkz2004/>

TI Corruption Perception Index (2005 and previous years)

http://www.transparency.org/policy_and_research/surveys_indices/cpi/2005

Governance diagnostics

World Bank Institute – Governance country diagnostics

<http://www.worldbank.org/wbi/governance/capacitybuild/d-surveys.html>

African Development Bank – governance profile and other relevant data per country are available in the “African Development Report 2005”: <http://www.afdb.org>

Signature and ratification of international instruments

Human rights – Global conventions

<http://www.ohchr.org/english/countries/ratification/index.htm>

ILO Conventions

<http://www.ilo.org/ilolex/english/convdisp2.htm>

(state of ratification of each convention - click on the reference on the left hand side)

Annex A

Governance Profile

OAU/AU Treaties, Conventions, Protocols, Charters, including the list of countries which have Signed, Ratified/Acceded

<http://www.africa-union.org/root/au/index/index.htm>

(select “documents” in the left, then click on “Treaties, Conventions & Protocols”)

Interamerican Convention Against Corruption (1996)

<http://www.oas.org/main/main.asp?sLang=E&sLink=http://www.upd.oas.org>

(select “corruption” under Sectors and topics, in the top)

ADB-OECD Anti-Corruption Initiative for Asia-Pacific

<http://www1.oecd.org/daf/asiacom/index.htm>

Sites intranet de la Commission

Nous avons développé des outils méthodologiques qui devraient faciliter l’élaboration du profil gouvernance, le dialogue de programmation ainsi que l’instruction des projets/programmes.

- Le nouveau format de CSP pour les pays ACP situe l’analyse des questions liées à la gouvernance dans le contexte plus large de l’analyse de la situation politique et fournit des indications utiles à ce sujet. Le but est de faciliter le lien entre l’analyse et la stratégie de réponse.
- Des fiches de programmation par sous-secteur (droits de l’homme et démocratie, Etat de droit -Judiciaire et Parlements-, Anti-Corruption, Décentralisation, Réformes Economiques et Institutionnelles -Appui budgétaire-) sont disponibles sur le site du iQSG. Ces fiches contiennent des éléments d’analyse plus détaillés et des indications sur des orientations possibles pour des interventions dans chacun des domaines.
<http://www.cc.cec/home/dgserv/dev/newsite/index.cfm?objectid=E20B9EA4-ABD6-296E-65D6BCC3AE40E935>
<http://www.cc.cec/home/dgserv/dev/newsite/index.cfm?objectId=E2D48344-DB4E-ED35-45155B9BE3AD8217>
- Le « handbook on Good Governance » produit par un réseau thématique de la Commission coordonné par Europe Aid facilitera l’identification de projets dans les « six clusters » (1)Support to democratisation including electoral processes and observation, (2)Promotion and protection of human rights, (3)Reinforcement of the rule of law and the administration of justice, (4)Enhancement of the role of non-state actors and their capacity building, (5)Public administration reform, management of public finances and civil service reform and (6)Decentralisation and local government reform and capacity building;
(http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/eidhr/themes-governance_en.htm)
- Some of the issues examined in the Commission’s “**Check list for root-causes of conflict**” are relevant for the governance profile
http://europa.eu.int/comm/external_relations/cpcm/cp/list.htm